

## COBAT 2018 - FICHE 7 : INTERVENTION SUR DES ARBRES SITUÉS HORS VOIRIE

Le dossier de demande de permis peut être introduit en ligne sur [la plateforme MyPermit](#) ou en papier.

Pour un dossier en ligne vous trouverez des explications sur la marche à suivre ici : <https://mypermit.brussels/fr/help/>

Pour un dossier papier, le nombre d'exemplaires (compris entre 2 et 6) à fournir se trouve ici : [https://etterbeek.brussels/sites/default/files/liens-utiles/urbanismes/20240109 Documents-%C3%A0-fournir.pdf](https://etterbeek.brussels/sites/default/files/liens-utiles/urbanismes/20240109_Documents-%C3%A0-fournir.pdf)

! nous en demandons moins que les autres communes. Merci de vérifier.

### DOCUMENTS COMMUNS

- **demande de permis** (formulaire annexe 1)  
[lors d'une introduction MyPermit les données de l'annexe 1 sont encodées en ligne.](#)
- **note explicative** précisant le nombre d'arbres à abattre, leur essence, leur circonférence à 1,50 mètre du sol, leur âge supposé, les mesures de réaménagement et la période envisagée de l'abattage
- **photos significatives** (photos récentes de l'arbre, des bâtiments contigus et du voisinage) en couleur, de dimensions suffisantes, numérotées et présentées sur A4 (endroits de prise de vue indiqués sur le plan d'implantation)  
[sur MyPermit, réunir les photos en un fichier](#)
- **titre de propriété récent à obtenir auprès du Ministère des Finances** (ou attestation du notaire, si l'acte date de moins de 6 mois) - Tél: 0257/742.00- [rsj.bureau.bruxelles1@minfin.fed.be](mailto:rsj.bureau.bruxelles1@minfin.fed.be)
- **preuve du paiement** des frais de dossiers (le montant et les modalités de paiement vous seront précisés lors du premier examen de votre dossier de demande)

### DOCUMENTS SELON OBJET DE LA DEMANDE

- **plan de localisation** permet de situer le bien dans le tissu urbain environnant (orientation et échelle entre 1/10 000 et 1/1 000) cfr plateforme BRUGIS
- **plan d'implantation pour les abattages d'arbres** (éch : 1/500, 1/200 ou 1/100) :

#### pour le bien concerné et les biens contigus/à proximité :

- orientation et échelle,
- tracé des voiries (nom, arbres et plantations)
- parcellaire, numéro de police, implantation, indication du volume (nombre de niveaux hors sol)

#### pour le bien concerné :

- numéro de la parcelle cadastrale, limites cotées du terrain, implantation cotée des constructions
- clôtures et aménagement des cours et jardins et des zones de recul
- aires de stationnement, garages, voies intérieures de desserte (+ raccordement au domaine public et matériaux)
- arbres à haute tige, en distinguant ceux à maintenir, à abattre et à planter (+essence, couronne et circonférence du tronc mesurée à 1,50 m de hauteur)
- mesures de réaménagement et/ou de replantation prévues

- **plans de synthèse en A3** présentation étudiée pour permettre une bonne lisibilité (si plan d'implantation > A3)

**TOUS LES PLANS** pliés au format A4 avec une présentation verticale du cartouche (objet de la demande, date, échelle, numéro, indice, dénomination des plans, adresse du bien, coordonnées du demandeur. [Les plans digitaux doivent également avoir un cartouche.](#)

Les dessins sont cotés et hachurés ou tramés, suivant un répertoire à reprendre en légende. Ils font apparaître, sans équivoque et de façon contrastée, les diverses interventions (démolitions, constructions, aménagements, destination, utilisation...). Tous les plans sont signés par le demandeur ([signature électronique sur MyPermit](#)).

#### DOCUMENTS EXIGES LE CAS ECHEANT

- **avertissement au propriétaire** (annexe 2) si le demandeur n'es pas propriétaire du bien, signé par le propriétaire ou accompagné du récépissé de l'envoi recommandé au propriétaire – cela vaut également pour les voisins si la construction déborde sur leur parcelle.
- **avertissement aux copropriétaires** (représentés le cas échéant par le syndic) signé par tous les copropriétaires ou par le syndic ou accompagné du récépissé de l'envoi recommandé
- copie du **mandat** si demande introduite par un mandataire